



Demande d'autorisation de circuler à bicyclette sur les chemins de halage du bassin Sud-Ouest

Pourquoi ?

Parce-que les chemins de halage sont des chemins de service et ne constituent pas des voies de circulation publique.

Bonjour. Madame. Monsieur.

Les autorisations sont délivrées à titre individuel et temporaire.

A cet effet vous devez communiquer

- les noms et prénoms des personnes concernées (listes pour les écoles)
- la portion de voie de votre trajet
- les dates de début et de fin de parcours

Il convient d'effectuer votre demande, environ un mois avant votre déplacement.
En l'adressant au bureau des usagers

De préférence par Mail : us.adve.dt-sud-ouest@vnf.fr

Consultez également notre site internet <http://www.sudouest.vnf.fr>

Rubrique « Au bord de la voie d'eau »

Puis « Se balader à vélo »

Une autorisation est nécessaire :

- du Seuil de Naurouze (commune de Montferrand) - Marseillan (34) / Canal du Midi
- du Seuil de Naurouze au Lac de Lenclas (Saint-Félix-du-Lauragais)/rigole de la plaine
- de St Ferréols au barrage de la Galaube/ rigole de la Montagne
- de Sallèles d'Aude à Narbonne / Canal de Jonction

Pour rejoindre Sète à partir de Marseillan plage :

Type de la voie : Voie Verte – 12 km

Localisation : de l'Hôtel Les Dunes - Marseillan Plage à Port des Quilles (Sète)

Département, Région : Hérault (Languedoc-Roussillon)

Villes traversées (ou très proches) : (Marseillan), Hôtel Les Dunes - Marseillan Plage (Marseillan) Domaine de Vassal - Marseillan Plage, Camping Le Castellans (Sète), Parking Les trois digues (Sète) Château de Villeroy (Sète), Port des Quilles (Sète),

Les voies vertes, aménagées pour les cyclistes, ne nécessitent pas d'autorisation pour y circuler à bicyclette car ce ne sont pas des chemins de service, et elles sont gérées par les Conseils Départementaux.

Toulouse - Seuil de Naurouze (commune de Montferrand)

Narbonne - Port la Nouvelle (Canal de la Robine)

Toulouse - Castets-en-Dorthe (33) (Canal Latéral à la Garonne)

AVERTISSEMENTS/CONSEILS

- ⤴ Les chemins de halage sont parfois dégradés, vous risquez de rencontrer des racines et la berge est effondrée par endroits.

La plus grande vigilance est demandée sur l'ensemble du parcours.

- ⤴ Il est recommandé de ne pas circuler les jours de vent, en raison des risques de chutes de branches.

Détour obligatoire pour la traversée de l'Aude à l'embranchement du Canal du Midi et du Canal de Jonction et de la Robine :

- ⤴ Pont SNCF interdit à la circulation.

Lutte contre le chancre coloré du platane

Les arbres malades sont marqués à la peinture sur le tronc, d'un ou deux traits verts, de deux ou trois ronds rouges,

- ne restez pas sous les arbres marqués
- ne gravez pas et ne fixez rien sur les arbres

L'abattage des arbres atteints par la maladie est une nécessité pour lutter contre son expansion qui menace, à terme, les 42 000 platanes du canal du Midi.

Parallèlement à ces campagnes, Voies navigables de France a élaboré un Projet de restauration des plantations du canal du Midi, validé par la Commission supérieure des Sites, Perspectives et Paysages, destiné à diversifier les essences tout en conservant au canal son caractère unitaire, générateur de monumentalité.

Des chantiers de restauration de berges et de replantations auront également lieu

Sur chaque panneau de chantier fermant l'accès, se trouve un plan A4 couleur dézoomé pour permettre aux usagers de contourner la zone.

[Retrouvez toutes les informations en suivant ce lien](#)

<http://www.sudouest.vnf.fr/attention-travaux-a675.html>

Etat des chemins de halage dans les départements de l'Hérault et l'Aude

<i>Les Onglous (Marseillan) / Vias :</i>	<i>Mauvais état</i>
<i>Portiragnes Plage / Béziers :</i>	<i>Piste cyclable</i>
<i>Béziers / Le Malpas</i>	<i>Quelques passages difficiles</i>
<i>Le Malpas / Marseillette</i>	<i>Quelques passages difficiles (voir ci-dessous)</i>
<i># de l'écluse d'Argens à l'écluse de Pechlaurier: utiliser le chemin de halage RD</i>	
<i># de l'écluse de Pechlaurier à Bassanel : utiliser le haut du cavalier (berge en mauvais état) RD</i>	
<i># de Bassanel à l'écluse de Homps: utiliser le chemin de halage RD</i>	
<i># de l'écluse de Homps à l'écluse de Jouarres: utiliser le chemin de halage RD</i>	
<i># de l'écluse de Jouarres à l'écluse de l'Aiguille: utiliser le chemin de halage RD</i>	
<i>pont canal de l'Argent Double, Epenchoir (sol très glissant)</i>	
<i># de l'écluse de l'Aiguille à l'écluse de Fonfile: utiliser le chemin de halage RG</i>	
<i># de l'écluse de Fonfile à l'écluse de Marseillette: utiliser le haut du cavalier (carrossable)</i>	
<i># de l'écluse de Marseillette à pont RD610: utiliser le chemin de halage RG</i>	
<i># du pont de la RD610 à l'épanchoir, voire écluse de Trèbes: utiliser le chemin de halage RD</i>	
<i>Canal de Jonction</i>	<i>Bon état</i>
<i>Canal de la Robine</i>	<i>Piste cyclable</i>
<i>Seuil de Naurouze / Carcassonne -</i>	<i>Quelques passages difficiles</i>
<i>Tranchée de Carcassonne (entrée Carcassonne/Gare SNCF) Pas de chemin de halage</i>	
<i>Sortie de Carcassonne/pont de Conques</i>	<i>Piste randonnée</i>
<i>Ecluse du Fresquel</i>	<i>Interruption de la piste</i>
<i>Fresquel/Marseillette</i>	<i>passages difficiles</i>



TRAVERSEES DE CHAUSSEE DANGEREUSES

Pont du Diable (Pk 84,721)

Ecluse du St Jean (Pk 107,970)

Faites preuve de civisme

autour de l'écluse

Bonjour monsieur l'éclusier.

L'éclusier travaille ici.
Il est responsable de l'écluse : écoutez-le et suivez ses consignes.
L'écluse, c'est son poste de travail. 7 jours sur 7, tout au long de l'année, il doit pouvoir intervenir à tout moment.

L'éclusier habite ici.
La maison éclusière, est aussi son lieu de vie ! Respectez son domaine et sa vie privée, comme vous souhaitez qu'on respecte les vôtres.

Promeneurs,
cyclistes,
rollers,
sportifs,
pêcheurs,
plaisanciers,
riverains,...

*Le canal vous est ouvert pour profiter de la beauté des paysages et de ses ouvrages. Il offre un espace de calme et de sérénité, dans un environnement préservé.
A chacun de respecter les lieux, les usages, les hommes et les femmes qui y vivent et y travaillent comme tous ceux qui, comme vous, souhaitent en profiter.*

pour la sécurité de tous

L'écluse n'est pas une zone de jeu
Ne vous approchez pas de l'écluse.
Attention aux mouvements d'eau.
Ne passez jamais sur les passerelles.
Ne gênez pas les manoeuvres d'éclusage.

L'écluse n'est pas un parking
Stationnez correctement votre véhicule pour ne pas gêner les usagers et les véhicules d'intervention.

La circulation des véhicules
autres que ceux d'intervention est interdite sur le chemin de halage et le terre-plein des écluses.

Promeneurs,
vos animaux doivent être tenus en laisse.

Parents,
surveillez vos enfants.

Cyclistes,
Réduisez votre vitesse.
Attention aux promeneurs, rollers, animaux, ...
et aux hommes et femmes qui vivent et travaillent sur le canal.
Mettez pied à terre en arrivant aux écluses.
Ne laissez pas votre vélo n'importe où et ne l'accrochez pas aux équipements, clôtures et barrières de sécurité.

Pêcheurs,
Attention à vos cannes à pêche, elles peuvent gêner les usagers et les véhicules d'intervention.

A tous,
La baignade est strictement interdite dans le canal.

l'environnement du canal

Le canal, un lieu de vie à l'environnement préservé

Respectez les lieux.
Ne laissez pas de débris.
Emportez vos déchets.

Ne jetez rien dans le canal.
Bois, cailloux, branches ou objets divers, en plus de polluer, ils peuvent gêner la navigation.

La végétation contribue à la beauté du canal.
Ne coupez pas les fleurs.
N'abîmez pas les plantations aux abords de l'écluse.

Le canal est vivant.
Il sert de logis à de nombreuses espèces animales et végétales.
Certaines sont fragiles, évitez de les déranger !

au bord du canal *un espace à partager et à respecter*

Le chemin de halage
est un chemin de service et de promenade pédestre.
Grâce à l'appui des Conseils Généraux, certaines sections sont aménagées en piste de randonnée, ouverte à la promenade et à la circulation douce.

Sur la piste ou sur le chemin de halage, vous pourrez rencontrer des véhicules d'intervention bien identifiés.

Les agents de service (VNF, Conseils Généraux,...) **assurent l'exploitation et l'entretien du canal et de ses abords. Ils travaillent pour votre sécurité et votre bien être.** Respectez-les et suivez leurs consignes.